

**CONSEIL MARITIME DE LA FACADE  
MANCHE EST – MER DU NORD**

**DELIBERATION**

**modifiant la délibération du 24 septembre 2012  
portant nomination des présidents des commissions spécialisées  
du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord**

Le président de la commission permanente,

- VU le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1 ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 modifié portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;
- VU le règlement intérieur du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;
- VU les candidatures émises par les membres du conseil maritime de la façade suite à la séance du 19 juin 2012 ;
- VU la délibération du 24 septembre 2012 portant nomination des présidents des commissions spécialisées du conseil maritime de la façade ;
- VU l'élection du président de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » le 19 mars 2013 à Rouen ;

**Après délibération lors de la séance du 19 mars 2013,**

**Réunie le 19 mars 2013, la commission spécialisée « transport maritime et infrastructures portuaires » a  
procédé, conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement intérieur, à l'élection de son  
président.**

A été élu :  
– pour la commission spécialisée « transport maritime et infrastructures portuaires » :  
– Monsieur Jean-Michel SEVIN, représentant Ports Normands Associés

A Rouen, le 19 mars 2013 .

Le président de la commission permanente



Dominique GAMBIER